

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS
2015 à VINGT HEURES TRENTE :**

PRESENTS :

Mr CHEVALLIER-MAMES François – Mr STEVANCE Elie – Mr ALARD André – M BORREL Michel – Mme VANESON Jocelyne – Mme ESQUER Valérie – Mr AUBIN Gilles – Mme BAVAY Carol – Mr TOUCHARD François – Mme PHILIPPE Magali

ABSENT :

Mr PERRON Thierry pouvoir Mr CHEVALLIER-MAMES François
Melle LEPAGE Annick
Mme MORAL Alessandra
Mr CHARRIAL Didier

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'Unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Mme Magali PHILIPPE

**1/CREATION D'UN POTEAU INCENDIE AU BAS DE LA RUE DU
PONT NEUF : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le Maire présente le point des réalisations suite à l'étude hydraulique transmise par le SDIS.

A ce jour, il reste à engager la pose d'un poteau incendie au bas du village rue du pont neuf.

Après débat, le conseil municipal souhaite profiter de ce chantier pour rénover la canalisation d'eau potable de cette rue.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'engager le renforcement du réseau d'eau potable rue du pont neuf et la pose d'un poteau d'incendie pour un montant de 47 382 € HT,
- De solliciter l'aide financière de l'état au titre de la DETR 2015,
- De financer l'opération par autofinancement pour le solde restant à la charge de la commune,
- D'approuver le projet d'investissement correspondant,
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2/ SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE

Après de plus amples informations auprès du SDESM, il s'avère que la commune de Courtomer n'est pas concernée par le groupement de commande électricité.

En effet, seuls les tarifs réglementés (jaunes et verts) pour les points de comptage dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA disparaissent au 31 décembre 2015.

La commune de Courtomer ne possède que des points de comptage dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA, dont les tarifs réglementés (bleus) perdurent.

3/ARCHIVES COMMUNALES : DEPÔT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALE

Le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 22 janvier 2015, les archives départementales se sont déplacées en mairie pour procéder à une inspection des archives communales. Le compte rendu reçu suite à cette visite a permis de faire un point général sur la situation des archives de Courtomer et informe la commune sur les modalités de dépôt aux archives départementales.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Décide par 10 voix pour et 1 abstention, de ne pas signer la dérogation des archives départementale et par conséquent de remettre les archives de Courtomer de plus de 100 ans aux archives départementales,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés, la restauration, à la charge de la commune, de ces archives avant le dépôt aux archives départementales.

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4/ INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2015

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi ALUR a modifié les conditions de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Et que son article 134, réserve dorénavant cette mise à disposition aux seules communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent moins de 10 000 habitants ou aux (EPCI) compétents de moins de 10 000 habitants.

Etant donné que ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

la commune de Courtomer ne dispose pas des moyens et des compétences pour prendre en charge l'instruction des demandes de permis de construire compte tenu du nombre faible de permis enregistré chaque année.

Le maire propose la signature d'une convention avec la commune de Mormant qui accepterait de prendre en charge l'instruction des permis de construire de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le maire à signer une convention avec le maire de la commune de Mormant pour l'instruction des permis de construire de la commune de Courtomer et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

5/ POINTS SUR LES SYNDICATS :

Monsieur le maire donne la parole aux conseillers municipaux pour faire un compte rendu des dernières réunions de syndicats.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- Concertation pour établir le bureau des élections du 22 mars 2015
- Commission Finances le 26 mars 2015
- Conseil municipal le 09 avril 2015

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.